



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 mars 2015

Objet : **BUDGETS PRIMITIFS 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt sept mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2015

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN
Présents : 25
Absents : 4
Votants : 28

MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : MM. BOUKSARA (pouvoir à M.PEYRONNARD), GIMBERT, LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2312-1 à L2312-4 ;

Considérant les grands axes 2015 présentés lors du débat d'orientations budgétaires du conseil municipal du 27 février 2015 ;

Considérant la commission Ecofi du 05 mars 2015 ;

La loi de finances 2015 confirme et accentue la diminution des dotations versées par l'Etat qui concentre l'effort de rétablissement des finances publiques sur une réduction des dépenses publiques de 50 Mds€ d'ici 2017.

Ce contexte a des répercussions sur les finances des collectivités territoriales mises à contribution dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité par un prélèvement qui sera opéré sur la dotation globale de fonctionnement.

Aussi, les orientations budgétaires présentées au débat le 27 février 2015 ont envisagé un budget 2015 avec la poursuite d'une gestion resserrée des dépenses de fonctionnement afin, compte tenu de la baisse des recettes, de maintenir un niveau d'épargne suffisant à la maintenance du patrimoine communal. La capacité d'investissement prévue permet d'assurer l'exécution des investissements programmés, suite au travail de révision et priorisation ; travail qui devra être poursuivi dans les années à venir.

Rappel des orientations budgétaires pour 2015 :

- Baisser certaines dépenses de fonctionnement sans réduire la qualité des services et en maintenant la même politique sociale, éducative, culturelle et sportive.
- Maintenir les mêmes taux d'imposition pour la fiscalité communale
- Continuer à investir sans emprunt nouveau
- Contribuer au maintien/développement de l'emploi et de l'activité économique, commerciale et artisanale, industrielle, agricole.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 18 827 113.71 €.

L'épargne nette dégagée est d'environ 1.97 M€ déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 482 606.88 €. Elles concernent en grande partie les crédits de paiement des Autorisations de programme révisées et complétées (amélioration énergétique et accessibilité, salle festive, es MFR...).

Pour le reste, il s'agit essentiellement d'opérations engagées et de dépenses liées à l'entretien du patrimoine et aux moyens des services ainsi que le remboursement du capital de la dette (environ 1 M€).

Soit un budget d'investissement 2015 qui, avec les 2 580 000 € liés aux lignes de trésorerie (neutres budgétairement) et la reprise anticipée des résultats et restes à réaliser 2014, s'équilibre à 11 730 204.97 €.

Le budget global s'équilibre donc à 30 557 318.68 € et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 18 827 113.71 €

Dépenses réelles	15 869 550.00 €
Dépenses d'ordre	2 957 563.71 € (prélèvement / amortissements)
Recettes réelles	17 926 810.00 €
Excédent antérieur reporté	900 303.71 €

Section d'investissement : 11 730 204.97 €

Dépenses réelles	7 482 606.88 € (y compris 597 382.02 € de restes à réaliser 2014)
Droits / tirages de trésorerie	2 580 000.00 €
Résultat antérieur d'invest.	1 667 598.09 €
Recettes réelles	4 326 909.15 € (dont 1 700 461.15 € de déconsignation et 399 248 € de restes à réaliser 2014)
Droits / tirages de trésorerie	2 580 000.00 €
Affectation du résultat 2014	1 865 732.11 €
Recettes d'ordre	2 957 563.71 € (prélèvement / amortissements)

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 4 contre et 1 abstention) des suffrages exprimés adopte le budget principal 2015.

Budget annexe de l'eau :

Le budget de l'eau s'équilibre à 557 718.22 € en fonctionnement et 1 261 301.07 € en investissement.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le budget annexe de l'eau 2015.

Budget annexe de l'assainissement :

Le budget de l'assainissement s'équilibre à 1 021 105.19 € en fonctionnement et 305 733.73 € en investissement.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le budget annexe de l'assainissement 2015.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 3 avril 2015
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le 07.04.2015.....
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.